

Le processus électoral au Burundi remis sur les rails

PANA, 11/09/2009 Bujumbura, Burundi - L'Assemblée nationale du Burundi a adopté un projet de nouveau code électoral plus consensuel qui devra régir les élections générales de 2010, a appris la PANA vendredi de source parlementaire à Bujumbura. Le vote avait été retardé par des divergences de vues entre les députés de la mouvance présidentielle et ceux de l'opposition, notamment en ce qui concerne le type de bulletin de vote à utiliser, la caution jugée trop élevée pour prétendre à la magistrature suprême ou encore l'ordre des cinq scrutins au programme des élections générales de 2010. Concernant l'ordre des scrutins, le nouveau code électoral, qui doit encore passer au Sénat pour avoir force de loi, prévoit d'abord les élections communales, ensuite la présidentielle, puis celles des députés et sénateurs et enfin les élections zonales.